



MUNICIPALITE
DE
CHAMPAGNE

Gestion des déchets

Informations importantes

Ordures ménagères 	Les ordures ménagères doivent impérativement être collectées dans les sacs taxés officiels. Le ramassage a lieu le jeudi pour la commune de Champagne. Les sacs sont à déposer dès 7 h 00 aux lieux de collecte prévus ou tous les jours à la déchetterie. Les couches culottes peuvent être emballées dans des sacs plastiques transparents non soumis à la taxe et déposés dans les containers spécifiques à la déchetterie.
Compost 	Les déchets urbains compostables sont récoltés sans sac ni emballage plastique à la déchetterie. Acceptés ✓ : branches, gazon, feuilles, déchets organiques de cuisine.
Papier 	Le papier est récolté séparément du carton et collecté à la déchetterie. Il s'agit principalement du contenu de la boîte-aux-lettres. Acceptés ✓ : journaux, magazines, enveloppes avec/sans fenêtre, annuaires téléphoniques, imprimés et correspondances. Refusés ✗ : cabas de supermarché, autocollants, papier cadeau, papier ménage, serviettes, nappes en papier.
Carton 	Le carton est récolté séparément du papier et collecté à la déchetterie. Il s'agit principalement d'emballages. Acceptés ✓ : boîtes en carton, carton ondulé, papier d'emballage, enveloppes en carton et cabas de supermarché. Refusés ✗ : sachets de nourriture, berlingots de boissons, emballages de produit à lessive.
Plastiques 	Les différents plastiques peuvent être déposés à la déchetterie en respectant bien les types de bennes. Acceptés ✓ : plastique d'emballage, plastiques mous et durs. Refusés ✗ : flacons et PET (à déposer dans les bennes spécifiques), fer, pneus.
Flacons 	Les flacons sont des bouteilles ou flacons en plastique utilisés pour conditionner des produits alimentaires ou ménagers. Ils sont récupérés vidés de leur contenu à la déchetterie. Acceptés ✓ : bouteilles d'huile, de vinaigre, de lessive liquide, de shampoing/douche, de produits laitiers.
Verre 	Seul le verre d'emballage (bouteilles ou bocaux) est collecté par couleur à la déchetterie.
PET 	Seules les bouteilles ayant contenu des boissons sont à déposer à la déchetterie. Refusés ✗ : les bouteilles d'huile et de vinaigre sont à déposer avec les flacons de même que les bouteilles de produits laitiers (celles-ci peuvent également être apportées au magasin).
Aluminium 	L'aluminium, les canettes pour boissons, les barquettes d'aliments pour animaux domestiques, les tubes et emballages munis du logo "alu" sont récoltés à la déchetterie.
Capsules Nespresso 	Les capsules Nespresso sont récoltées à la déchetterie.
Fer-blanc 	Les conserves et les emballages en tôle d'acier portant le sigle "tôle d'acier recyclable" sont récoltés à la déchetterie.

Piles 	Les piles et les accumulateurs usagés sont des déchets spéciaux car ils contiennent des métaux lourds extrêmement polluants et peuvent être déposés dans le container orange prévu à cet effet à la déchetterie. Refusés ✖ : batteries de véhicules (à déposer dans les garages professionnels ou au centre de collecte régionale STRID, rue des Petits-Champs 2, Yverdon-les-Bains).
Huiles 	Les huiles minérales et végétales peuvent être déposées séparément à la déchetterie. Ne pas mélanger les huiles végétales des minérales. Refusés ✖ : dilutifs et liquides de refroidissement.
Déchets spéciaux de ménages 	Les déchets spéciaux ménagers sont à retourner en priorité aux points de vente. En cas d'impossibilité de les rapporter chez le fournisseur, ces déchets peuvent être amenés au centre de collecte régional STRID, rue des Petits-Champs 2, Yverdon-les-Bains.
Encombrants 	Les encombrants sont des déchets de plus de 60 cm de côté et trop volumineux pour être mis dans un sac poubelle de 110 litres. Refusés ✖ : les déchets de chantier qui peuvent être déposés au centre de tri de La Poissine (024 447 42 00) ou au centre de collecte régional STRID, Petits-Champs 2, Yverdon-les-Bains (024 424 01 11). Les pneus sont à rapporter auprès des vendeurs.
Inertes 	Ces déchets regroupent les matériaux tels que carrelage, briques, ciment, cailloux, gravats, verre à vitre, porcelaine en petites quantités et sont récoltés à la déchetterie. Refusés ✖ : les déchets pouvant contenir de l'amiante, sont à déposer au centre de collecte régional STRID, Petits-Champs 2, Yverdon-les-Bains.
Ferraille 	La ferraille regroupe tous les déchets métalliques, qu'ils soient ferreux (acier, fonte, etc.) ou non (cuivre, étain, zinc, aluminium, laiton, etc.). De même, les aérosols et les pots de peinture en acier vides peuvent être déposés dans la ferraille à la déchetterie.
Bois 	Les déchets de bois provenant de meubles (sans verre), de poteaux, de planches, etc. sont collectés à la déchetterie.
Textiles 	Les textiles et chaussures réutilisables sont à déposer, emballés dans des sacs plastiques, dans les conteneurs Texaid disponibles à la déchetterie. Refusés ✖ : vêtements sales et abîmés.
Appareils 	Les appareils électroniques de bureau et de loisirs (ordinateurs, imprimantes, scanners, téléphones, chaînes Hi-Fi, téléviseurs, etc.). Les appareils frigorifiques, cuisinières, machines à laver, aspirateurs, machines à café, fer à repasser, fours micro-ondes, robots ménagers, ..., outils (< 70 kg), jouets, équipements électriques de sport. Sont à déposer, en priorité, dans les commerces spécialisés, à la déchetterie ou à la STRID.
Ampoules et néons 	Les ampoules économiques, ampoules au mercure, néons sont à déposer en priorité, dans les commerces spécialisés, à la déchetterie ou à la STRID.
Médicaments 	Les médicaments sont à apporter, en priorité, dans les commerces spécialisés (pharmacies), à la déchetterie ou à la STRID. Ne jamais les jeter dans la poubelle ou dans la cuvette des WC.
Cadavres d'animaux 	Les cadavres d'animaux sont à apporter au Clos d'équarrissage d'Yverdon 024 425 25 23. Refusés ✖ : Ne pas enterrer les dépouilles.

Retrouvez davantage d'informations sur : www.champagne.ch - www.strid.ch